



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2006/3
EUR/06/THEPEPST/3
31 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
(Quatrième session, 11 et 12 avril 2006,
point 4 A. a) de l'ordre du jour)

**MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ**

Rapport sur la phase expérimentale¹

Note du secrétariat

A. INTRODUCTION

1. Le Mécanisme d'échange d'informations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement est un portail Web destiné à faciliter la diffusion de données et de connaissances dans ces secteurs à l'échelle paneuropéenne. Le Programme et son plan de travail constituent le cadre général dans lequel s'inscrit le développement de ce système.

¹ Les rapports antérieurs sur le Mécanisme, qui peuvent être consultés sur le site Web du Programme paneuropéen (<http://www.thepep.org/en/committee/committee.htm>, Steering Committee, Session documents), sont les suivants:

ECE/AC.21/2003/2-EUR/03/5040828/2
ECE/AC.21/2004/3-EUR/04/5045236/3 et Add.1
ECE/AC.21/2005/3-EUR/05/5046203/3 et Add.1, et documents de base n^{os} 1 à 10.

2. Le Mécanisme sert à rassembler, diffuser et échanger des renseignements sur les politiques de transport viables ainsi que sur la législation, la recherche et les bonnes pratiques, l'accent étant mis tout particulièrement sur les 12 pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est. Il contient actuellement des informations sur 110 sujets concernant les transports, l'environnement et la santé, priorité étant donnée aux effets des transports sur la santé et l'environnement, à l'intégration des politiques, aux transports urbains et à la gestion de demande de transports – questions que la CEE et les États européens membres de l'OMS jugent particulièrement importantes pour la promotion et la mise en place de services de transport viables dans la région paneuropéenne.

3. Le Mécanisme est avant tout destiné aux dirigeants et aux décideurs. Il vise, en particulier, à fournir aux autorités nationales et locales ainsi qu'aux planificateurs les renseignements dont ils ont besoin pour concevoir et mettre en œuvre une politique de transport viable. C'est un outil pratique qui donne accès à l'information disponible au moyen d'un moteur de recherche spécialisé et d'une arborescence permettant une recherche intuitive par sujet.

4. Les données recueillies, validées, structurées et diffusées par le Mécanisme proviennent principalement des centres de liaison du Programme paneuropéen et d'autres fournisseurs d'informations de la CEE et des États membres européens de l'OMS, et sont dans une large mesure conservées et tenues à jour par les sources originelles. Les fournisseurs doivent être enregistrés auprès du Mécanisme. Ils comprennent actuellement des gouvernements, des autorités intergouvernementales, régionales et locales, des organisations non gouvernementales ainsi que des établissements scientifiques et des instituts de recherche.

5. Le Mécanisme a été établi par le secrétariat en trois phases:

- a) Conception (avril 2003-mars 2004);
- b) Mise en place (avril-décembre 2004);
- c) Phase expérimentale (janvier-décembre 2005).

6. Inauguré officiellement le 6 décembre 2005, il fonctionne en anglais et en russe. Son adresse électronique est la suivante: <http://www.thepep.org/CHWebSite>.

B. RÉSULTATS DE LA PHASE EXPÉRIMENTALE (janvier-décembre 2005)

7. Les activités de la phase expérimentale avaient été approuvées par le Comité directeur à sa quatrième session (11 et 12 avril 2005)². En mars 2005, tous les centres de liaison nationaux du Programme paneuropéen se sont vu accorder l'accès au portail du Mécanisme ainsi que le droit de télécharger des informations dans la base de données. Une enquête a ensuite été effectuée pour connaître la réaction des utilisateurs.

8. Compte tenu des nombreuses observations formulées pendant la session du Comité directeur et lors d'une réunion spéciale sur le Mécanisme tenue le 13 avril 2005, ainsi que des commentaires des utilisateurs, le secrétariat a apporté diverses modifications au site et à ses structures et a mis au point de nouveaux éléments.

² ECE/AC.21/2005/13-EUR/05/5046206/13, par. 12 à 15.

I. Reconfiguration de l'interface du Mécanisme

9. Le secrétariat a reconfiguré certaines parties du site Web du Mécanisme – notamment la page d'accueil, en particulier le menu situé sur le côté gauche, et les pages sur les considérations juridiques et l'utilisation du Mécanisme – et a restructuré l'arborescence. Des menus spécialisés ont été établis pour différentes composantes afin de faciliter la recherche d'informations. Un annuaire des sites Web des ministères nationaux s'occupant de l'environnement, des transports et de la santé a été incorporé au site et est accessible à partir du menu «links». En outre, une version des pages Web facile à imprimer est désormais disponible.

II. Messages de base

10. L'établissement de brefs descriptifs des 110 sujets traités – les «messages de base» – a compté parmi les activités les plus prenantes du secrétariat en 2005. Ces messages donnent des renseignements succincts sur chaque sujet et indiquent à l'utilisateur quel type de renseignements il pourra trouver dans la base de données. Le Comité directeur et le secrétariat peuvent faire des observations sur les messages, les mettre à jour et les compléter. Des liens conduisant à des informations en rapport étroit avec le sujet ont également été incorporés.

III. Communication d'informations

11. Le formulaire spécialisé permettant de communiquer des informations et de les télécharger dans la base de données du Mécanisme a été restructuré; il comprend désormais des rubriques plus détaillées qui permettent d'identifier clairement les personnes qui soumettent les renseignements. En outre, un formulaire d'enregistrement spécial a été mis au point; il se trouve sur la page d'ouverture et permet l'enregistrement d'utilisateurs autres que les centres de liaison du Programme paneuropéen. Le secrétariat s'occupe du traitement et de la validation des demandes d'enregistrement et, en cas de doute, demande l'avis de l'Organe consultatif du Mécanisme.

IV. Aide aux utilisateurs

12. Le secrétariat a établi deux guides généraux pour aider les utilisateurs à exécuter certaines des opérations automatisées les plus complexes: a) User guide: Submit a Document; et b) User Guide: My Clearing House. Le premier de ces deux ouvrages donne des indications détaillées sur la méthode à suivre pour communiquer/télécharger des documents et le second porte sur la gestion de ces communications par l'utilisateur lui-même. On peut téléimporter ces guides à partir du site Web du Mécanisme ou les obtenir directement auprès du secrétariat. D'autres guides pourraient être rédigés si l'on dotait le Mécanisme de nouveaux éléments. Le secrétariat fournit également une assistance aux utilisateurs par courrier électronique, sur demande.

V. Traduction

13. À l'heure actuelle, le Mécanisme fonctionne en anglais et en russe. Le secrétariat a traduit la totalité du portail (environ 300 pages de format A4) d'anglais en russe pour son inauguration officielle, le 6 décembre 2005. Le gros du travail a été fait par le personnel de la CEE, mais la traduction des 110 messages de base a été confiée à une société russe dont les services ont dû être financés par des ressources extrabudgétaires.

14. Le secrétariat a également fait une étude sur la possibilité de recourir à la traduction automatique. Un résumé de cette étude³ a été présenté au bureau du Comité directeur (Rome, 2 décembre 2005). Il apparaît que l'automatisation complète n'est pas possible à l'heure actuelle, la qualité des logiciels de traduction abordables laissant beaucoup à désirer – il faut relire les textes de très près et y apporter de nombreuses corrections manuelles.

15. Une version française du Mécanisme est en cours d'élaboration à la CEE.

VI. Base de données sur les personnes et liste d'adresses

16. Si les données fournies par le Mécanisme sont librement accessibles, les personnes qui souhaitent télécharger des informations dans la base de données doivent en demander l'autorisation au moyen d'un formulaire d'enregistrement spécial. Cela est nécessaire pour garantir la qualité et la sécurité des renseignements contenus dans la base. Les utilisateurs agréés reçoivent un nom d'utilisateur et un mot de passe qui leur donnent accès aux parties du site dont l'accès est limité. En outre, le Mécanisme conserve les adresses électroniques de tous les utilisateurs pour pouvoir les informer automatiquement, par exemple, de la situation des documents qu'ils ont téléchargés.

17. Le secrétariat tient également à jour une base de données sur les adresses pour faciliter la correspondance électronique et postale avec tous les centres de liaison du Programme paneuropéen. Elle fait techniquement partie de la base SQL de la CEE et permet la mise au point d'autres applications qui pourraient être utiles au Mécanisme.

18. On s'emploie également à mettre en place des services supplémentaires, notamment un forum ou un tableau d'affichage électronique qui permettra des échanges interactifs.

VII. Remontée de l'information

19. Le portail Web du Mécanisme est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la diffusion d'informations sur toutes les activités du Programme paneuropéen et à donner accès aux outils mis au point dans le cadre de ce programme («boîte à outils» pour l'action dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement, par exemple). La contribution et les réactions des centres de liaison nationaux du Programme revêtent donc une très grande importance. Les observations des utilisateurs permettront d'améliorer constamment le Mécanisme et le secrétariat juge cette interaction essentielle si l'on veut que les services fournis répondent pleinement aux besoins et qu'ils soient faciles à obtenir et à utiliser.

20. Deux enquêtes ont été faites auprès des utilisateurs au sujet de l'interface graphique et des éléments techniques du Mécanisme. Ces enquêtes, ainsi que d'autres commentaires reçus des centres de liaison, ont été extrêmement utiles pour affiner les applications.

³ Cette étude, intitulée «Evaluation of the performance and installation of translation engines for the Clearing House» peut être demandée au secrétariat.

VIII. «My Clearing House»

21. En concevant le Mécanisme, on s'est particulièrement attaché à réduire dans toute la mesure possible les coûts opérationnels, tant à l'échelon du secrétariat qu'à l'échelle nationale. Pour faciliter la tâche des fournisseurs d'informations au niveau national, on a mis au point un outil baptisé «My Clearing House», qui leur permet d'autogérer les documents qu'ils soumettent au Mécanisme. Ils peuvent, par exemple, y apporter des corrections ou modifications a posteriori. Les responsables du Mécanisme peuvent suivre ces opérations en ligne et intervenir si besoin est.

IX. Forum électronique

22. On est en train de mettre au point un service supplémentaire important: le tableau d'affichage, qui jettera les bases d'un véritable forum électronique. Il permettra aux utilisateurs (enregistrés ou non) de poser des questions sur les sujets traités et les renseignements fournis par le Mécanisme. Les responsables du Mécanisme soit répondront directement, soit feront appel à des spécialistes capables d'apporter des réponses aux questions les plus complexes. Certaines questions ou informations d'intérêt général pourraient être adressées à tous les centres de liaison du Programme paneuropéen et d'autres à certaines personnes seulement. Les questions et les réponses pourraient être publiées dans une partie spéciale du site Web, accessible à tous les utilisateurs.

X. Exploitation et administration du Mécanisme

23. L'exploitation et l'administration du Mécanisme sont assurées par le secrétariat qui fait largement appel aux services techniques de la CEE. Le portail Web du Mécanisme ainsi que le site Web du Programme paneuropéen sont hébergés sur un serveur fourni par la CEE. La structure technique du système est cependant conçue de façon à permettre le passage à tout autre serveur en cas de besoin.

24. L'Organe consultatif du Mécanisme, créé par le Comité directeur en 2004, a fourni des conseils utiles au secrétariat en 2005 et devrait poursuivre son activité en 2006.

25. En 2005, pendant la phase expérimentale, la plupart des travaux du Mécanisme ont été exécutés par deux experts engagés à temps partiel et secondés par le personnel permanent de la CEE et du Bureau de l'OMS pour l'Europe. Ils ont été chargés de la description, de l'organisation, du téléchargement et de la vérification des informations et des données, des communications avec l'Organe consultatif et les utilisateurs, de la mise au point et de la maintenance des éléments techniques du Mécanisme et de sa base de données, de l'établissement de guides à l'intention des utilisateurs et de tous les réglages de précision.

XI. Ressources utilisées

26. On trouvera des renseignements détaillés sur les ressources financières reçues et utilisées pendant la phase expérimentale en 2005 dans le document ECE/AC.21/2006/8-EUR/06/THEPEPST/8.

C. INAUGURATION OFFICIELLE DU MÉCANISME

27. À sa troisième session (2 décembre 2005), le bureau du Comité directeur s'est félicité de la mise en place du Mécanisme dans les délais et sans dépassement du budget, et a décidé d'en ouvrir officiellement l'accès au public le 6 décembre 2005.

28. Le secrétariat a diffusé des informations pour attirer l'attention sur l'événement. Il a publié le 6 décembre 2005 un dépliant et un communiqué de presse (en anglais, en français et en russe) et a fait paraître des articles dans deux périodiques qui ont été envoyés à toutes les missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève («UNECE Weekly» et «UN Special»). Des informations sur l'inauguration officielle du Mécanisme ont été également affichées sur plusieurs sites Web (CEE, Bureau de l'OMS pour l'Europe, etc.).

29. Le secrétariat a aussi établi un dossier sur le Mécanisme, qui a été transmis à tous les centres de liaison du Programme paneuropéen pour qu'ils le diffusent à l'échelon national. Ce dossier comprenait des documents d'information établis pour l'inauguration ainsi que des renseignements spéciaux à l'intention des utilisateurs. Toutes ces informations peuvent être téléimportées à partir du site du Mécanisme et peuvent également être obtenues sur papier auprès du secrétariat.

30. À sa troisième session (Rome, 2 décembre 2005), le bureau du Comité directeur a approuvé plusieurs mesures visant à faire connaître le Mécanisme à l'échelle nationale et internationale, en soulignant qu'il appartenait aux pays de le promouvoir au niveau national et de rendre compte des dispositions prises à cette fin (ECE/AC.21/2006/2-EUR/06/THEPEPST/2, par. 10).

31. Depuis l'inauguration officielle du Mécanisme, le nombre de personnes qui ont visité le portail Web a beaucoup augmenté. En décembre 2005, quelque 200 visiteurs ont consulté 900 pages. En janvier 2006, il y a eu environ 300 visiteurs, qui ont consulté 1 400 pages. Environ 10 % d'entre eux venaient de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et 3 % d'entre eux des pays d'Europe du Sud-Est.

Personnes ayant visité le site du Mécanisme *					
Pays	Décembre 2005		Pays	Janvier 2006	
Allemagne	125	14 %	Allemagne	240	18 %
Royaume-Uni	106	12 %	Royaume-Uni	162	12 %
Belgique	70	8 %	Hongrie	133	10 %
Australie	68	8 %	Ukraine	85	6 %
Pays-Bas	61	7 %	Belgique	81	6 %
Suisse	47	5 %	Danemark	68	5 %
Danemark	45	5 %	Turquie	50	4 %

Personnes ayant visité le site du Mécanisme*					
Pays	Décembre 2005		Pays	Janvier 2006	
	Canada	38		4 %	Slovénie
Italie	32	4 %	États-Unis	46	3 %
Suède	31	4 %	France	43	3 %
Roumanie	31	3 %	Finlande	41	3 %
Hongrie	28	3 %	Australie	29	2 %
France	28	3 %	Pays-Bas	27	2 %

* En raison de problèmes méthodologiques, ces chiffres doivent être considérés comme de simples ordres de grandeur.

32. L'augmentation rapide du nombre de visiteurs peut constituer un indicateur d'activité, mais elle ne rend pas compte de la qualité de l'information et des services fournis. Le Mécanisme offre actuellement quelque 500 références de documents et de données, concernant en particulier des sources internationales, et environ 1 500 ressources sont indexées dans le moteur de recherche (en outre ce moteur de recherche indexe automatiquement le site Web du Programme paneuropéen et celui du mécanisme «EST goes EAST»). La base de données contient cependant encore très peu d'informations sur la documentation nationale ou gouvernementale qui pourrait être particulièrement utile aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et aux pays d'Europe du Sud-Est.

D. EXPLOITATION DURABLE DU MÉCANISME EN 2006 ET AU-DELÀ

33. L'inauguration officielle du Mécanisme le 6 décembre 2005 a marqué le couronnement des efforts déployés pour en concevoir, élaborer et mettre en œuvre les principaux éléments. Il s'agit maintenant de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir l'exploitation continue de ce système en 2006 et au-delà, et pour le faire mieux connaître aux responsables et aux décideurs des pays membres de la CEE et du Bureau de l'OMS pour l'Europe. Si l'on y parvient, le Mécanisme pourrait devenir un outil extrêmement utile pour promouvoir des transports viables dans la région paneuropéenne et pour intégrer la protection de l'environnement et de la santé à la politique des transports, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les pays d'Europe du Sud-Est.

34. À cette fin, des efforts supplémentaires seront nécessaires dans les domaines suivants:

- a) Publicité: Il faut faire connaître le Mécanisme aux utilisateurs visés (responsables et décideurs), en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et les pays d'Europe du Sud-Est. Outre le secrétariat du Programme paneuropéen, les centres de liaison nationaux ainsi que les délégations envoyées aux conférences et réunions d'experts sur les transports, la santé et l'environnement organisées par le Bureau de l'OMS pour l'Europe et par la CEE jouent un rôle essentiel dans ce domaine.

- b) Fourniture d'informations complètes et à jour: Un portail Web comme celui du Mécanisme ne sera fréquenté régulièrement que s'il peut offrir des services ayant une «valeur ajoutée» par rapport à ceux qui sont proposés par d'autres fournisseurs. Là encore, les centres de liaison nationaux jouent un rôle de premier plan, en tant que principaux fournisseurs de données et d'informations. Ils sont également bien placés pour communiquer d'excellents renseignements ciblés, y compris sur les meilleures pratiques, qui pourraient avoir une influence importante. La simplicité des systèmes de téléchargement automatique du Mécanisme devrait leur faciliter la tâche. Le développement des services en langue russe pourrait aussi certainement contribuer à accroître l'impact du Mécanisme dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que dans les pays d'Europe du Sud-Est.
- c) Continuité des opérations: Bien que fortement automatisé, le Mécanisme a besoin d'un minimum de supervision et de maintenance techniques et organiques pour garantir un flux permanent de données à jour. Toute interruption même temporaire de ces services pourrait paralyser son fonctionnement et compromettre son avenir, car il n'est pas facile de regagner les faveurs d'utilisateurs mécontents. Le Comité directeur, à sa troisième session, a déjà attiré l'attention sur ce problème et souligné qu'il fallait assurer une exploitation durable et efficace du Mécanisme dès 2006, en utilisant dans toute la mesure possible les fonds provenant du budget ordinaire.

En outre, il est très important d'établir des moyens de communication et de coopération efficaces entre le Mécanisme et ses fournisseurs d'informations – les centres de liaison du Programme paneuropéen dans les pays membres du Bureau de l'OMS pour l'Europe et de la CEE, qui sont plus de 50.

- d) Services supplémentaires: Il faudra peut-être compléter les éléments de base du Mécanisme en offrant des services supplémentaires, si le besoin s'en fait sentir et si l'on dispose des ressources voulues non seulement pour mettre en place ces services mais encore pour assurer leur exploitation continue. À partir des observations reçues et des enquêtes faites auprès des utilisateurs, on a déjà recensé certains d'entre eux: forums électroniques, bases de données et statistiques complémentaires, services de traduction, programmes de renforcement des capacités et de formation et information sur les sources de financement.

35. Les progrès dans ces domaines exigent une ferme volonté politique de la part des pays, une participation active de tous les centres de liaison nationaux et un minimum de services opérationnels fournis par la communauté internationale (c'est-à-dire par la CEE et/ou le Bureau de l'OMS pour l'Europe).

36. Vu l'incertitude qui règne actuellement quant aux ressources disponibles pour assurer le fonctionnement durable du Mécanisme⁴ et quant aux services supplémentaires à prévoir, il est proposé de prolonger la phase expérimentale et d'utiliser le restant des ressources extrabudgétaires affectées à cette activité. Cela permettrait aussi d'affiner les éléments techniques du Mécanisme qui, depuis décembre 2005, fonctionne «en conditions réelles» et d'installer et de mettre à l'essai certains services supplémentaires, comme le tableau d'affichage.

E. REMERCIEMENTS

37. Il n'aurait pas été possible d'achever la mise au point du Mécanisme dans les délais et de l'inaugurer officiellement le 6 décembre 2005 sans les généreuses contributions en espèces et en nature de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.

F. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE LE COMITÉ DIRECTEUR

38. Après avoir approuvé l'ensemble du projet, sa conception, sa mise en place et la phase expérimentale à ses première, deuxième et troisième sessions, le Comité directeur, à sa quatrième session, pourrait approuver les travaux effectués par le secrétariat en 2005, qui ont abouti à l'ouverture officielle du Mécanisme au public le 6 décembre 2005.

39. Le Comité directeur pourrait également étudier les mesures à prendre pour assurer l'exploitation durable du Mécanisme en 2006 et au-delà, sur la base des considérations qui précèdent et des domaines d'action décrits aux paragraphes 33 à 35. Il convient de tenir compte du fait que le Bureau de l'OMS pour l'Europe et la CEE risquent de n'être ni l'un ni l'autre en mesure d'assurer la poursuite des opérations après le premier semestre de 2006 à moins d'obtenir les ressources nécessaires à cette fin, dans le cadre du budget ordinaire et/ou moyennant des contributions extrabudgétaires supplémentaires.

⁴ Au début de 2005, le secrétariat a estimé que les dépenses annuelles de personnel entraînées par l'exploitation du Mécanisme, si celui-ci était administré par la CEE, s'établiraient entre 168 000 et 240 000 dollars des États-Unis, en fonction des qualifications et de l'expérience des personnes recrutées. Ces estimations étaient fondées sur le coût des services de deux administrateurs (ECE/AC.21/2005/10-EUR/05/5046203/10).